

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00442 Numéro SIREN : 910 905 975 Nom ou dénomination : AB DIEPPE

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 4010

Désignation de l'entreprise : AB DIEPPE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 297 CHEMIN DE COTE COTE 76710 ANCEAUMEVILLE		Durée de l'exercice précédent* 10					
Numéro SIRET* 91090597500017		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	58 500	AG	7 940	50 560	
		AH		AI			
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP	1 007 685	AQ	45 013	962 671	
		AR	44 740	AS	3 866	40 875	
		AT	166 466	AU	13 124	153 342	
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
		CU		CV			
		BB		BC			
		BD		BE			
		BF	100	BG		100	
		BH	3 924	BI		3 924	
		TOTAL (II)		BJ	1 281 415	BK	69 942
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	17 591	BM		17 591	
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV		BW			
		BX	17	BY		17	
		BZ	42 181	CA		42 181	
	DIVERS	CB		CC			
		CD		CE			
CF		233 167	CG		233 167		
Comptes de régularisation	CH	3 646	CI		3 646		
	TOTAL (III)		CJ	296 602	CK		296 602
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 578 017	1A	69 942	1 508 074
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances : COPIE	

Désignation de l'entreprise AB DIEPPE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000.....)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-23 549
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 415
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	24 866
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	895 383
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	304 888
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	128 737
	Dettes fiscales et sociales	DY	136 641
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	17 371
	Autres dettes	EA	189
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 483 209
	Ecarts de conversion passif * TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 508 074
RENVUOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	347 555
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										AB DIEPPE										Néant ☐ *																					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																											
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3															
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I				CZ					D8					D9																		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II				KD					KE					KF	58 500																	
CORPORELLES	Terrains												KG					KH					KI																		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9								KJ					KK					KL																	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1								KM					KN					KO																	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants]		M2								KP					KQ					KR	1 007 685																
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3								KS	48 275				KT					KU	41 613																
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV	9 000				KW					KX	105 147																
		Matériel de transport *												KY					KZ					LA																	
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB	384				LC					LD	51 934																
	Emballages récupérables et divers *												LE					LF					LG																		
	Immobilisations corporelles en cours												LH					LI					LJ																		
	Avances et acomptes												LK	250 511				LL					LM																		
	TOTAL III												LN	308 171				LO					LP	1 206 379																	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G					8M					8T																	
Autres participations												8U					8V					8W																			
Autres titres immobilisés												IP					IR					IS																			
Prêts et autres immobilisations financières												IT	2 960				IU					IV	1 464																		
TOTAL IV												LQ	2 960				LR					LS	1 464																		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														ØG				311 131				ØH								ØJ				1 266 343							
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																							
										par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				4															
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I				IN					CØ					DØ					D7													
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II				IO					LV					LW	58 500				IX													
CORPORELLES	Terrains												IP					LX					LY					LZ													
	Constructions	Sur sol propre												IQ					MA					MB					MC												
		Sur sol d'autrui												IR					MD					ME					MF												
		Inst. gales, agencés et am. des constructions												IS					MG					MH	1 007 685				MI												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								45 149				IT					MJ					MK	44 740				ML													
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers												IU					MM					MN	114 147				MO												
		Matériel de transport												IV					MP					MQ					MR												
		Matériel de bureau et informatique, mobilier												IW					MS					MT	52 319				MU												
		Emballages récupérables et divers *												IX					MV					MW					MX												
	Immobilisations corporelles en cours												MY					MZ					NA					NB													
Avances et acomptes												NC	250 511				ND					NE					NF														
TOTAL III												IY	295 659				NG					NH	1 218 891				NI														
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ					ØU					M7					ØW													
	Autres participations												IØ					ØX					ØY					ØZ													
	Autres titres immobilisés												I1					2B					2C					2D													
	Prêts et autres immobilisations financières												I2					2E	400				2F	4 024				2G													
	TOTAL IV												I3					NJ	400				NK	4 024				2H													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														I4				295 659				ØK				400				ØL				1 281 415				ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB DIEPPE					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>AB DIEPPE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF	7 940	PG		PH	7 940					
TOTAL I			RK		RM	7 940	RN		RO	7 940					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	45 013	PX		PY	45 013					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	3 866	QB		QC	3 866					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	7 985	QF		QG	7 985					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	5 139	QN		QO	5 139					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU		QV	62 003	QW		QX	62 003					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP	69 942	ØQ		ØR	69 942					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise AB DIEPPE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF				
		- financières	UG	UH				
		- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : AB DIEPPE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	100	UR		US	100		
	Autres immobilisations financières			UT	3 924	UV		UW	3 924		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	17		17				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 610		13 610				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	28 571		28 571				
Charges constatées d'avance			VS	3 646		3 646					
TOTAUX				VT	49 867	VU	45 843	VV	4 024		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	500						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	400						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	895 383		64 617		530 801		299 965	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	128 737		128 737						
Personnel et comptes rattachés		8C	52 250		52 250						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 571		49 571						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	859		859					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	32 342		32 342					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 619		1 619					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	17 371		17 371						
Groupe et associés (2)		VI	304 888				304 888				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	189		189						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 483 209	VZ	347 555		835 689		299 965	
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	797 463	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	61 553	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

AB DIEPPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 297 Chemin de Côte Côte
76710 ANCEAUMEVILLE
910 905 975 RCS ROUEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 Avril 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 28 415,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....28 415,09 euros

Au compte « report à nouveau ».....23 549,41 euros
Ainsi apuré .

A la réserve légale..... 243,28 euros

Le Solde 4 622,40 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui présente ainsi un solde de même montant

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 Avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

BRASSERIE AU BUREAU
ZAC VAL DRUEL
Rue de la vieille Grange
76200 DIEPPE
Siret: 910 905 975 00025